



GÉRER LA PAIE DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF - Parcours numéro RS5943

Durée

15 jours

Tarif

4500 € HT

Intervenants

Jérôme Guyon
Corinne Lebray
Marie Chabredier
Sophie Perrot
Anne-Marie Dinh
Rémi Allard-Bessoneau

Dates

19 et 20 octobre 2023
15 et 16 novembre 2023
11 et 12 décembre 2023
7 et 8 février 2024
14 mars et 15 mars 2024
13 et 14 mai 2024
10 et 11 juin 2024
20 juin 2024

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h
soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément

11753874875

AVEZ VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle

OBJECTIFS

- ✓ Permettre à un gestionnaire de paie, d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

PRÉREQUIS

- ✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant

PUBLIC

- ✓ Gestionnaire paie
- ✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

PLAN DE FORMATION

Journée 1

Le monde du spectacle, cadre juridique

Journée 2

Les contrats de travail ; les permanents

Journée 3

Les intermittents ; les organismes sociaux

Journée 4

Les annexes VIII et X du chômage

Journée 5

Les éléments de rémunération

Journée 6

Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas

Journée 7

Géographie d'un bulletin de paie

Journée 8

Bulletin de paie : les bases particulières

Journée 9

La préparation de la paie

Journée 10

Les événements de la paie

Journée 11

Exercices de mises en application

Journée 12

Application dans un logiciel de paie

Journée 13

La DSN et autres déclarations

Journée 14

Techniques de pointage ; comptabilité de la paie

Journée 15

Veille sociale et juridique ; 1e phase de l'examen

MOYENS D'ÉVALUATION

→ Examen de fin de parcours

39, rue du Fbg Poissonnière
75009 Paris

T 01 53 34 25 25

M formation@ghs.fr

www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM